



Conseil Syndical

Lundi 31 août 2020

St GERMAIN DE LUSIGNAN

Membres présents : Françoise BARBAUD, Lionel BARRÉ, Didier BERTHELOT, Gérard BOUYER, Berty BRIAUD, Hervé CHAGNIOT, Hervé CHARLASSIER, Christian DUGUÉ, Jean-Jacques ÉLIE, Didier GERVREAU, Christian HUILIN, Éric JULLION, Philippe LIMOUZIN, Bernard MAINDRON, Jacky MOREAU, Sébastien NOULLEAU, Didier PIEFORT, Camille PLAIZE, Pierre-Jean RAVET, Jean-Marie RIPPE, Philippe ROUET, Jean-Michel VIDEAU.

Membres absents : Anne DELPECH, Michel LANDRAUD.

Membres excusés : Fabienne DUGAS-RAVENEAU (procuration à B. MAINDRON), Etienne DELPECH.

Membres absents : Anne DELPECH, Michel LANDRAUD.

Membres excusés : Fabienne DUGAS-RAVENEAU (procuration à B. MAINDRON), Etienne DELPECH.

Les Délégués syndicaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Pierre-Jean RAVET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Doyen de l'Assemblée, il a pris la Présidence de la réunion pour l'Élection du Président.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT :

Appel à candidature : Monsieur Bernard MAINDRON se porte candidat.

Nombre de votants	23
Nombre de bulletins retirés de l'urne	23
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins B. MAINDRON	22

SUFFRAGES OBTENUS : Monsieur Bernard MAINDRON a obtenu 22 voix.

Monsieur Bernard MAINDRON a été proclamé Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT (Seugne Amont) :

Appel à candidature : Monsieur Pierre-Jean RAVET se porte candidat.

SUFFRAGES OBTENUS : Monsieur Pierre-Jean RAVET a obtenu 22 voix.

Nombre de votants	23
Nombre de bulletins retirés de l'urne	23
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins PJ RAVET	22

SUFFRAGES OBTENUS : Monsieur Pierre-Jean RAVET a obtenu 22 voix.

Monsieur Pierre-Jean RAVET a été proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT (Seugne Médiane) :

Appel à candidature : Monsieur Didier GERVREAU se porte candidat.

Nombre de votants	23
Nombre de bulletins retirés de l'urne	23
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins D. GERVREAU	22

SUFFRAGES OBTENUS : Monsieur Didier GERVREAU a obtenu 22 voix.

Monsieur Didier GERVREAU été proclamé 2ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT (Seugne Aval) :

Appel à candidature : Monsieur Philippe ROUET se porte candidat.

Nombre de votants	23
Nombre de bulletins retirés de l'urne	23
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de bulletins PJ RAVET	21

SUFFRAGES OBTENUS : Monsieur Philippe ROUET a obtenu 21 voix

Monsieur Philippe ROUET été proclamé 3ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT (Maine):

Appel à candidature : Monsieur Camille PLAIZE se porte candidat.

Nombre de votants	23
Nombre de bulletins retirés de l'urne	23
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins C. PLAIZE	21

SUFFRAGES OBTENUS : Monsieur Camille PLAIZE a obtenu 21 voix.

Monsieur Camille PLAIZE a été proclamé 4ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT (Trèfle):

Appel à candidature : Monsieur Berty BRIAUD se porte candidat.

Nombre de votants	23
Nombre de bulletins retirés de l'urne	23
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins B. BRIAUD	22

SUFFRAGES OBTENUS : Monsieur Berty BRIAUD a obtenu 22 voix.

Monsieur Berty BRIAUD a été proclamé 5ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Suivant les articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas d'une collectivité comme le SYMAS, comptant 51.577 habitants :

POUR LE PRÉSIDENT :

Il est proposé à l'assemblée de voter l'indemnité sur la base de 75 % du taux de 50.000 à 99.999 habitants s'élevant à 29.53 % de l'indice brut 1027 = 1.148,54 € bruts mensuels.

75 % = 861,40 €

POUR LES VICE-PRÉSIDENTS :

Monsieur Philippe ROUET, 3^{ème} Vice-Président ne souhaite pas d'indemnité

POUR LES 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} VICE-PRÉSIDENTS :

Il est proposé à l'assemblée de voter l'indemnité sur la base de 50 % du taux de 50.000 à 99.999 habitants s'élevant à 11.81 % de l'indice brut 1027 = 459,34 € bruts mensuels.

50 % = 229.67 €.

Accord à l'unanimité de l'assemblée sur le montant de ces indemnités.

DESIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE CHARENTE EAUX :

Monsieur le Président demande au conseil syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du comité Syndical de Charente Eaux. Il se propose en tant que délégué titulaire et propose M. Berty BRIAUD en tant que délégué suppléant.

Votants : 23

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 23

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne :

M. Bernard MAINDRON comme délégué titulaire du SYMBAS

M. Berty BRIAUD comme délégué suppléant du SYMBAS

Auprès du Syndicat Mixte Charente Eaux

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE L'EPTB :

Considérant que suite à l'adhésion à l'EPTB, le SYMBAS doit désigner un délégué pour siéger à son conseil syndical.

Le Président propose, pour représenter le SYMBAS auprès de l'EPTB Charente :

M. Bernard MAINDRON en qualité de délégué titulaire,

M. Pierre-Jean RAVET en qualité de délégué suppléant

Votants : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 23

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne M. Bernard MAINDRON en qualité de délégué titulaire et M. Pierre-Jean RAVET en qualité de délégué suppléant auprès de l'EPTB.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE SOLURIS :

Monsieur le Président demande au conseil syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et des deux délégués suppléants auprès de SOLURIS.

Il propose M. Lionel BARRÉ en qualité de titulaire et M. Bernard MAINDRON et M. Didier GERVREAU en qualité de suppléants.

Votants : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 23

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne M. Lionel BARRÉ comme délégué titulaire et M. Bernard MAINDRON et M. Didier GERVREAU comme délégués suppléants auprès de SOLURIS.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président présente l'équipe du SYMBAS aux nouveaux délégués (secrétaire, Pascale BARRÉ, animatrice NATURA 2000, Barbara MONNEREAU et techniciens rivières, Anaël LACHAISE et Fabien DOUMERET).

P. LIMOUZIN signale des arbres tombés en travers de la Seugne. Les propriétaires ne sont pas équipés pour leur retrait. Certains arbres sont tombés accidentellement et d'autres ont été sciés par des gens du voyage. B. MAINDRON l'informe que, dans ce dernier cas, les propriétaires doivent porter plainte et, dans tous les cas, peuvent faire appel à des entreprises spécialisées, à leurs frais.

P. LIMOUZIN demande s'il est possible, en accord avec le propriétaire, de couper un arbre, de le faire tomber à la rivière afin de le récupérer un peu plus loin. Il obtient l'accord du SYMBAS.

D. GERVREAU évoque la redynamisation des sources. B. MAINDRON dit que les interventions sont possibles en accord avec les propriétaires. PJ RAVET dit qu'une intervention est possible, après la validation de la DIG.

F. DOUMERET confirme que ce thème figure dans le dossier DIG déposé. En attendant la validation du dossier, B. MAINDRON confirme qu'une intervention ponctuelle est toujours possible.

Séance levée à 20h00